

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 15 janvier 2024 - 1,50 €

N° 66

Ripolinage ou redressement ?

Le remaniement a autant tenu les rédactions du pays en haleine que peu intéressé les Français. Sitôt passé l'effet de surprise provoqué par le choix du plus jeune chef de gouvernement de l'histoire de la République et le retour d'un des ministres les plus emblématiques de la présidence Sarkozy, les observateurs et, surtout, les Français se sont rendu compte qu'il risquait de ne pas y avoir de grand changement. Ils font toujours face à la dégradation du pouvoir d'achat, à la crise du logement et à la déliquescence des services publics, ils n'ont jamais payé autant d'impôts et ils s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants. Certes, le nouveau Premier ministre, quoiqu'issu de la gauche socialiste et du petit monde parisien, ait déjà su se tailler en six mois une réputation fondée sur un discours de vérité concernant l'Éducation et, plus généralement, les questions régaliennes. Mais cela ira-t-il au-delà de la communication et des apparences ?

Ce gouvernement constitue un mélange entre une brochette de responsables gardant leurs grands ministères et des personnages plutôt falots semblant placés là par copinage ou pour éviter de faire de l'ombre. Même si cela s'inscrit dans un décor qui n'est

pas particulier à la France et qui témoigne du déclin de l'Occident, force est de constater que l'équipe du quatrième Premier ministre d'Emmanuel Macron n'est pas assurée de relancer son deuxième quinquennat.

On ne peut pourtant totalement exclure une autre possibilité. Que Gabriel Attal parvienne à séduire les classes moyennes, qu'il réponde au moins partiellement aux inquiétudes des Français se sentant en voie de déclassement et qu'il engrange quelques succès, il pourrait alors prendre une tout autre dimension. Il jouit en tout cas d'un avantage auprès de la population, car perçu comme voulant rétablir cette méritocratie

donnant à chacun la possibilité de progresser.

Autre hypothèse, pouvant d'ailleurs appuyer ce qui précède, la droitisation du macronisme correspondrait aux attentes d'une grande partie de l'opinion, lasse du laisser-aller général et de l'inefficacité publique. Sincère ou tactique, elle aboutirait à gommer les aspects mondialistes et européistes du président ainsi que les incertitudes de son « en même temps ». Elle permettrait peut-être de contrer la surexposition du politique qui, jointe à l'hypercommunication et à l'immédiateté dominantes, dégrade la politique en la vidant de toute substance. Gabriel Attal apparaîtrait

du coup comme un vrai réformateur, n'hésitant pas à redéfinir certains éléments du propos macronien.

Cela supposerait une véritable entente entre Em-

CASSE DANS LE LUXE



SOMMAIRE

P. 1 Éditorial : Ripolinage ou redressement ? P. 2 Marc Fesneau. — Grands-magasins. P. 3 Autopartage. — Lectures. P. 4 Taxe foncière. P. 5 Éléments pros-crits. P. 6 Génocides ? P. 7 Justice internationale. P. 8 Eau et changement climatique. P. 10 Un enclos très ouvert. P. 12 Théâtre : I.R. (Impulsive Response) - Bande dessinée : Les héros de B.D. ne meurent pas.

■ **Défense** : Le ministère des Armées a confirmé, le 12 janvier, la commande de 42 nouveaux avions Rafales à Dassault Aviation (dont 12 viendront remplacer ceux cédés en 2021 à la Croatie) pour un montant de 5 milliards d'euros. Leur livraison n'est prévue qu'échelonnée entre 2027 et 2032.

■ **Défense** : Le constructeur de véhicules de l'avant blindés (VAB) Arquus (anciennement Renault Trucks Defense et Panhard Defense) propriété du Suédois Volvo depuis 2001, passe en 2024 sous contrôle du groupe belge John Cockerill.

■ **Informatique** : Atos, le géant français de l'informatique, présidé par Jean-Pierre Mustier, est endetté à hauteur de 5 milliards d'euros. Il s'apprête à céder plusieurs branches stratégiques et aurait demandé à Hélène Bourbonloux, administrateur judiciaire, de l'aider à renégocier avec ses 22 banques créancières.

■ **Acier** : Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé le 14 janvier qu'ArcelorMittal allait investir 1,8 milliard d'euros (avec l'aide de l'État) pour décarboner ses aciéries de Dunkerque d'ici 2027.

■ **Batteries** : Le groupe minier marocain Managem financera une usine de recyclage de batteries lithium-ion qui sera installée par la start-up française Battri à Saint-Laurent de Blagny à côté d'Arras (Hauts-de-France) avant la fin de l'année si les autorisations administratives sont données.

■ **Chaussure** : L'enseigne Minelli a été attribuée par le tribunal de commerce

manuel Macron et Les Républicains, qu'il continue apparemment à vouloir plutôt siphonner. Bien que ne tenant pas en mains toutes les cartes, le président de la République peut néanmoins effectuer le choix d'un cap clairement défini. Dans ce cas, il n'y aurait pas que Paris à bénéficier d'une nouvelle donne destinée à éliminer la gauche. À la place d'un simple ripolinage, le pays bénéficierait d'un vrai redressement.

Jean Ètèvenaux

Marc Fesneau

C'est l'un des principaux rescapés du gouvernement d'Élisabeth Borne. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture peut se féliciter d'avoir survécu dès le 11 janvier au ripolinage qui a écarté nombre de ses collègues au profit notamment de personnalités venues de la droite comme Rachida Dati ou Catherine Vautrin. Il est d'ailleurs le seul parmi les quatorze ministres nommés ou renommés au gouvernement à être membre du Modem de François Bayrou, le parti héritier de la démocratie-chrétienne.

Il faut dire que le parcours ministériel de Marc Fesneau est, comme celui de son prédécesseur Julien Denormandie, très honorable et qu'aucune crise majeure n'est venue entacher les relations entre les professionnels du secteur et le pouvoir en place. Bien entendu, certains pourront critiquer non sans justesse l'absence de remise en cause du tropisme libre-échangiste à l'œuvre au niveau européen ou certaines conséquences agricoles du soutien économique et politique ap-

porté à l'Ukraine. Il reste que Marc Fesneau, élu du Loir-et-Cher qui a travaillé jadis au sein d'une chambre départementale d'agriculture, connaît son sujet et entretient de bonnes relations avec la majorité de ses interlocuteurs.

Cette situation nous rappelle que nul besoin d'être agriculteur pour être un bon ministre de l'Agriculture. D'ailleurs le dernier en date à être « du métier » fut l'excellent François Guillaume, aux manettes de 1986 à 1988, ce qui commence à dater... Parmi les priorités des prochains mois qui attendent Marc Fesneau figurent la finalisation du plan destiné à susciter des vocations d'agriculteurs et à favoriser les installations mais aussi la sortie de la crise viticole. On ne peut que lui souhaiter bon courage.

Jérôme Besnard

Grands-magasins

La holding immobilière du Bordelais Michel Ohayon, propriétaire du Grand Hôtel de Bordeaux et du Trianon Palace à Versailles, mais endettée dit-on à hauteur de 500 millions d'euros, possède, par sa filiale Hermione Retail, des murs et des fonds de commerces de 26 grands magasins de centre-ville en France, qui restent franchisés par les Galeries Lafayette, leurs anciens propriétaires.

Le tribunal de Commerce de Bordeaux doit statuer sur l'avenir de ces 26 magasins le 17 ou le 19 janvier, alors que leur passif serait de 155 millions d'euros, dont 50 millions dus au franchi-

seur. Le même homme d'affaires avait échoué, en 2022, à relancer les magasins de vêtements Camaïeu (définitivement liquidés), et il a laissé chuter Go-Sport (repris par Intersport) et Gap France (repris par Spodis) dont il s'était également porté acquéreur, ainsi que le groupe d'écoles supérieures privées Campus Academy qu'il avait fondé avec son fils.

Les salariés menacés par cette déconfiture espèrent que leur ancien propriétaire, le groupe Galeries Lafayette (Louis Pion, La Redoute, BazarChic, Mauboussin...) puisse s'intéresser au dossier qui ternit son image. Ce groupe reste la propriété de la famille Moulin héritière des fondateurs du XIX^e siècle. Il a conservé une trentaine de magasins de province en propre, ainsi que bien sûr les grands magasins emblématiques du boulevard Haussmann à Paris. Mais il a revendu le BHV de Paris et Parly-2 au groupe lyonnais SGM-famille Merlin – celle-ci possède notamment 7 grands magasins de province affiliés à la marque Galerie Lafayette...). Par ailleurs le groupe Galeries Lafayette, qui est présent en Chine, à Dubaï ou à Jakarta et au Luxembourg, et s'installe en Inde... a annoncé la fermeture de son magasin de Berlin (190 employés)...

Pour les magasins qui ferment, la raison est toujours la même : l'asphyxie commerciale des centres villes. Après la concurrence des supermarchés, celle d'Internet diminue les marges. La restriction de la circulation automobile achève de dissuader les acheteurs de se déplacer. Ils commanderont sur Internet et se feront livrer par camionnette depuis

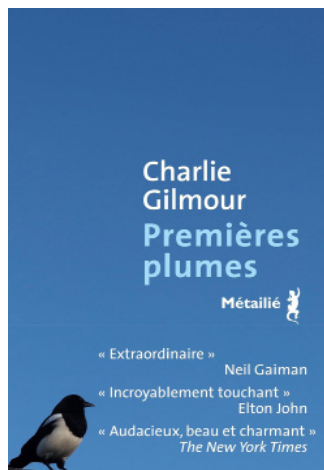
des entrepôts. À ce jeu-là c'est toujours Amazon qui gagne.

Frédéric Aimard

Autopartage

Renault Mobilize a arrêté le 15 janvier son service de partage de voitures électriques « Zity » à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Les dégradations sur ses Dacias électriques étaient trop nombreuses. « Zity » s'était d'ailleurs déjà peu à peu retiré des quartiers de l'Est parisien, statistiquement plus concernés par l'impossibilité de conserver un véhicule de location propre et en état de marche... Le service sera maintenu à Lyon, Milan ou Barcelone dont les populations seraient donc plus civilisées...

Stellantis maintient un service « Free2Move » dans la capitale française avec, est-il annoncé, près de 1 000 véhicules (Fiat 500 et Peugeot e-208). La société Ubeeqo (groupe Europcar) ou le Québécois Communauto sont également présents, mais avec un nombre réduit de véhicules. Les autres services d'autopartage agréés par la Ville de Paris sont notamment Clem' (spécialisé dans les utilitaires) ou la coopérative Citiz... Mais il y a de grandes inconnues sur l'avenir de ce mode de partage qui consiste pour un loueur à laisser un véhicule le long d'un trottoir, moyennant un code de déblocage confié au client qui ramènera ce véhicule à son lieu de départ où le laissera dans un endroit convenu près de son lieu d'arrivée, cela sans agence physique, sans personnel visible...



PREMIER ROMAN

La pie

Un oisillon tombe du nid et la vie d'un humain est bousculée. Charlie, vingt-sept ans, doit s'occuper d'une pie trouvée mourante dans un caniveau. Il faut la nourrir, la soigner, s'adapter à son rythme pour lui redonner la force de voler de ses propres ailes. À qui demander conseil pour réussir cette tâche insolite ? Il se tourne vers son père biologiste, un poète excentrique qui a abandonné épouse et fils, et le contacte parfois ; celui-ci a longtemps vécu avec un choucas.

Pour Charlie, le retour vers le passé est l'occasion de s'interroger sur la souffrance et la culpabilité liées à cet abandon. Bientôt il sera père et une crainte l'envahit : ressembler à son géniteur. Le premier roman de Charlie Gilmour évoque le manque d'amour et la responsabilité.

Premières plumes », Charlie Gilmour, Métailié, 304 p., 22,50 €.

ROMAN

Divine voix

Chaque nuit, c'est pareil : Amélie cauchemarde. Artiste lyrique à la renommée internationale, elle a



été victime d'un *burn-out*. Trop de travail, trop de pressions, l'impossibilité de refuser les sollicitations, la recherche de la perfection... un jour, sa voix a disparu.

À travers le portrait d'une cantatrice qui cherche un second souffle, Hélène Legrais aborde la question de la perte de ce qui fait notre existence. La cantatrice se reconstruit en arpentant le pays catalan au volant d'une vieille fourgonnette, à la découverte des gens et des paysages.

« La Ballade d'Amélie », Hélène Legrais, Calmann-Lévy, 320 p., 19,90 €.

HISTOIRE

La guerre totale

Une œuvre monumentale. Olivier Wieviorka livre une synthèse de la Seconde Guerre mondiale dans sa complexité. Ce ne sont pas seulement les faits de guerre qui sont relatés mais leurs répercussions économiques et diplomatiques à travers le monde : Asie, Moyen-Orient et Afrique du Nord. L'historien consacre une partie de son ouvrage aux hommes (Canadiens, Indiens...) qui ont délivré l'Europe et aux victimes, les civils oubliés par l'histoire. Des chapitres



décrivent la montée de la barbarie, de la formation des soldats allemands et japonais à leur racisme idéologique.

« Histoire totale de la seconde guerre mondiale », Olivier Wieviorka, Perrin/Ministère des Armées, 1 070 p., 29 €.

PHOTOGRAPHIE

Californie

Oubliez l'hiver, partez au soleil. AR, le magazine du voyage, nous entraîne sur des chemins lumineux : la Californie avec ses forêts de séquoias gigantesques et ses falaises vertigineuses, le Sahara avec son Tassili n'Ajjer et son Grand Erg occidental, le Chili avec ses liqueurs à base de plantes endémiques.

Autres sujets abordés : le Vercors, les Baléares, le jardin botanique de Calcutta...

« Californie. Formentera. Sahara », AR, hiver 2024, 7,50 €. En kiosque.



de Marseille, le 9 janvier, à un consortium mené par la marque Mes Demoiselles et qui n'a proposé de reprendre que 187 sur 579 salariés.

■ **Radios :** Selon l'enquête annuelle de Médiamétrie, France-Inter est en tête des radios françaises avec 6,9 millions d'auditeurs chaque jour, suivie de RTL avec 5,4 millions, France Info 5 millions, NRJ 4,3 millions, Europe 1 à 2,2 millions et France Culture à 1,9 million.

■ **Livres :** Le projet de déménagement du principal centre de distribution d'Hachette – de Maurepas (Yvelines) à Germainville (Eure-et-Loir) – et qui devait coûter 150 millions d'euros, a été suspendu par le nouvel actionnaire Vivendi (Bolloré).

■ **La Réunion :** L'arrivée sur l'île du cyclone tropical Belal, le 15 janvier, a fait mettre toute l'île en alerte violette, le plus haut niveau, qui interdit toute sortie, même aux services de secours.

On se souvient de la ré-siliation en 2018 du service Autolib' qui avait été délégué par Paris et les villes de la petite-couronne à Bolloré pour 4 000 petits véhicules électriques Bluecar. Jusqu'à présent la justice administrative n'a pas accepté les demandes d'indemnités contractuelles de Bolloré. Là déjà certains utilisateurs n'avaient pas joué le jeu, fragilisant une logistique de toute manière difficile à mettre en œuvre, même avec une population disciplinée et respectueuse du bien d'autrui (les essais dans plusieurs pays d'Asie

n'ont pas été très concluants non plus)...

En 2019 c'était l'Américain Zipcar qui déclarait forfait dans la capitale française.

La startup Carlili, qui proposait un modèle de commercialisation plus sécurisé, en livrant les véhicules au domicile des utilisateurs (depuis 2015), n'a pas trouvé la formule magique non plus, puisqu'elle est en liquidation judiciaire depuis ce 12 janvier.

Qu'en sera-t-il des scooters électriques Cityscoot, Cooltra, Yego, Troopy ? Ils sont plus vulnérables qu'une auto, mais coûtent moins cher à réparer. Un peu comme les vélos Vélib' opérés par la start-up Svomengo, dont on espère qu'après énormément de difficultés elle est enfin tirée d'affaire... Il y a aussi des vélos, mécaniques ou avec assistance électrique, mis à disposition sur les trottoirs par d'autres compagnies, qui apparaissent parfois aussi vite qu'elles disparaissent. Le partage est censé être plus écologique que la possession individuelle. Philosophiquement cela se comprend. Mais en matière de moyen de locomotion cela reste encore à démontrer dans les faits. En tout cas pour les automobiles.

Frédéric Aimard

Taxe foncière

L'INSEE a publié le 18 décembre 2023 une note d'analyse soutenant que « les ménages au patrimoine immobilier le plus élevé paient relativement moins de taxe foncière que les ménages les moins dotés ».

L'Insee rapporte la taxe foncière au patrimoine im-

mobilier brut des ménages (sans prise en compte de leur endettement) et conclut que le taux « apparent » d'imposition diminue au fur et à mesure que ce patrimoine augmente : il est supérieur à 0,5 % pour les ménages ayant le patrimoine immobilier brut le plus faible, proche de 0,4 % pour les ménages entre les centiles 60 et 90, puis décroît au sein des 10 % des patrimoines immobiliers bruts les plus élevés. Ces comparaisons n'ont pourtant pas beaucoup de sens.

Pour commencer, l'analyse des moyennes au niveau national est trompeuse. La taxe foncière est un impôt local, attribué aux départements et communes lors de l'année 2017 sur laquelle porte l'étude de l'Insee, et désormais entièrement affectée au bloc communal. Le montant de la taxe foncière due sur un bien immobilier résulte de l'application d'un taux de taxation à une base imposable (l'assiette). Or les taux varient très fortement d'une collectivité à l'autre. Les villes de gauche, généralement en périphérie urbaine, ont fait le choix de frapper les propriétaires avec des taux d'imposition très élevés, d'autant plus facilement que les organismes de logements sociaux sont exonérés de la taxe foncière pendant 15 ans suivant la construction des logements et bénéficient ensuite d'un abattement spécifique de 30 %. Ce qui explique qu'au sein des grandes agglomérations, les logements situés à la périphérie sont relativement plus taxés que ceux de la commune-centre.

C'est d'ailleurs ce que constate l'Insee : « Les ménages aux patrimoines immobiliers élevés possèdent

plus souvent des logements situés dans des collectivités où les taux de taxe foncière sont plus faibles qu'ailleurs. En Île-de-France particulièrement, ces ménages possèdent ainsi une grande partie des biens immobiliers situés dans Paris et dans les Hauts-de-Seine, où les taux de taxe foncière sont, en 2017, nettement inférieurs à la moyenne nationale. Dans la ville de Paris, le taux communal est passé de 13,5 % en 2022 à 20,5 % en 2023 mais reste inférieur à la moyenne nationale (35,6 %). Inversement, les taux de taxe foncière sont plus élevés en Seine-Saint-Denis, où les logements sont plus fréquemment possédés par des ménages aux patrimoines immobiliers moins élevés ».

L'assiette sur laquelle s'applique le taux d'imposition est calculée à partir de la valeur locative cadastrale estimée par l'administration fiscale en fonction des caractéristiques du logement et d'un loyer théorique auquel le bien immobilier pourrait être loué. Les dernières estimations ont été réalisées en 1970 pour les logements anciens ou, après cette date, au moment de la construction. Ces valeurs sont actualisées chaque année en fonction de l'inflation, mais depuis 1980 il n'y a pas eu de révision générale. Cette révision a été prévue mais reportée d'année en année. Ainsi, les bases retenues ne reflètent plus toujours la vraie valeur des biens, notamment pour les logements anciens. Or les centres-villes ont plus de logements anciens dont les bases d'imposition sont donc sous-évaluées alors que la valeur retenue pour les bâtiments neufs, nombreux en banlieues, est plus

proche du marché. La faute en revient à l'État. Il pourrait être plus raisonnable de retenir une valeur déclarée par le propriétaire sous réserve de sanctions en cas de sous-déclaration, comme pour l'IFI.

L'Insee suggère habilement de transformer la taxe foncière en un impôt corrélé aux revenus des ménages. Il observe qu'en moyenne, en 2017, les 20 % des propriétaires les plus modestes consacrent plus de 4 % de leur revenu disponible à la taxe foncière contre seulement 1 % pour les plus aisés. Évidemment, il est logique que l'acquisition d'un bien immobilier soit plus difficile, et représente un effort plus important en pourcentage de son revenu, pour un ménage modeste que pour un autre qui l'est moins. Les ménages les plus aisés investissent, proportionnellement à leurs revenus, moins dans l'immobilier que les ménages des déciles moyens +. Leur patrimoine immobilier ne représentant qu'une partie, souvent minoritaire, de leur patrimoine total, la taxe foncière y a donc une importance relative moindre.

La taxe foncière n'est donc pas progressive, elle est globalement proportionnelle sous réserve des biais évoqués ci-dessus; la preuve en est que selon l'Insee: « Pour les ménages situés entre les centiles 20 et 95 de niveau de vie, le rapport entre taxe foncière nette et revenu disponible est quasi constant, à hauteur de 2,5 %. »

Au-delà des réserves qu'il convient d'exprimer sur la façon dont les patrimoines fonciers ont été estimés pour faire cette étude, il faut prendre aussi en compte les autres impôts sur l'immo-

bilier que ne payent pas les propriétaires moins aisés, notamment l'IFI et généralement les impôts sur les plus-values immobilières dont sont exonérées les résidences principales.

Quoi qu'il en soit, la taxe foncière n'est pas un impôt sur le revenu. Il s'agit d'un impôt établi pour permettre aux collectivités locales d'offrir les services nécessaires ou utiles à la communauté: services sociaux, écoles, voirie, transports, police municipale... Certes, certains de ces services pourraient être mis en œuvre par le secteur privé, mais quand ils sont publics, ils profitent à tous les ménages de la même manière quelles que soient la taille et la valeur de leur logement. Il pourrait donc être logique que l'impôt soit forfaitaire, égal pour chaque foyer fiscal, comme la *poll tax* (mot anglais signifiant « *capitation* ») que Margaret Thatcher a instaurée en 1989 et John Major remplacée en 1993. Il est vrai pourtant que la qualité des services locaux et de l'environnement concoure aussi à la valorisation de l'habitat, et donc profite plus, proportionnellement, aux biens les plus chers. Pour le moins, il ne serait pas anormal que la taxe foncière soit régressive, avec une base

forfaitaire pour tous et une partie complémentaire proportionnelle à la valeur du bien.

Jean-Philippe Delsol

Éléments proscrits

Même ceux qui ne vivent pas en Île-de-France savent ce qu'est la RATP, la Régie autonome des transports parisiens, qui assure le transport des voyageurs dans la capitale et une partie des alentours; ils n'ignorent pas non plus que leurs impôts servent à des « aides » et des « subventions d'équilibre » apportées par l'État, actionnaire à 100 %. Aujourd'hui dirigé par l'ancien Premier ministre Jean Castex (Élisabeth Borne occupa le poste de 2015 à 2017), le troisième opérateur mondial des transports, traditionnellement fief de la CGT (1/3 des voix aux élections professionnelles) et du PC, s'enorgueillit de rassembler quelque 270 métiers différents et de son titre de « supporteur officiel » des Jeux olympiques et paralympiques du prochain été. Ses employés, qui peuvent partir à la retraite entre 52 et 62 ans, bénéficient de conditions sociales particulières.

On vient d'apprendre qu'il y avait, à côté d'une charte de la laïcité, un code de bonne conduite, tout au moins en novembre dernier pour les animations de la ligne A, afin de partager un « *esprit de fête* » et des « *moments de convivialité* » avec les passagers. À cette fin, la déléguée du directeur de la ligne A a non seulement fait distribuer un « *kit de communication* », mais a précisé « *la phraséologie à employer* » avec le public. Ont donc été décrits les « *éléments acceptés* » tels « *joyeuses fêtes de fin d'année* » et « *le père Noël* ». Mais surtout ont été listés les « *éléments proscrits* », au nombre de quatre: « *Joyeux Noël* », « *la crèche* », « *la représentation de Jésus* » et « *le calendrier de l'Avent* ».

En 2015, la RATP s'était fait remarquer en refusant une affiche du groupe Les Prêtres sous prétexte qu'y était précisé que les bénéfices iraient aux chrétiens d'Orient. En revanche, on sait que, au moins à une certaine époque, se sont tenues des prières musulmanes dans des locaux de la RATP, que des « *grands frères* » ont été engagés pour assurer le calme dans certains quartiers et que des « *fichés S* » ont été employés.

Precy

Abonnement à *La Nation Française*

1 an = 20 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail, votre réabonnement

Paiement par virement possible. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com

■ **Taïwan** : Comme prévu, Lai Ching-te, candidat du Parti démocrate progressiste, a remporté l'élection présidentielle du 13 janvier avec plus de 40 % des suffrages. Hou Yu-ih, représentant le Kuomintang, obtient 33,4 % et Kou Wen-je, du Parti du Peuple de Taïwan, 26,4 %.

■ **Airbus** : Le constructeur européen a reçu 2 094 commandes en 2023. Son carnet de commandes est de 8 598 appareils sur plusieurs années. Il n'a pu en livrer que 735 cette année mais compte augmenter ses cadences de production en 2024.

■ **Transports maritimes** : Au large d'Oman, cinq ou six soldats iraniens ont arraisonné, le 11 janvier, le pétrolier grec St-Nikolas, battant pavillon des Îles Marshall et chargé de pétrole irakien, en application d'une décision de justice iranienne. Sous son ancien nom de Suez Rajan ce navire et sa cargaison de pétrole iranien avaient été saisis par les États-Unis l'année dernière...

■ **Mer Rouge** : Les États-Unis et le Royaume-Uni, avec le soutien de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas et du Bahreïn, ont procédé à 73 frappes le 11 janvier, et à d'autres attaques le lendemain, sur des installations des milices houthies au Yémen. C'est la première réponse importante à une trentaine d'attaques récentes de navires marchands en mer Rouge depuis les côtes du Yémen. La Russie a demandé une réunion du Conseil de Sécurité de l'Onu à ce sujet.

Gilets jaunes en Allemagne ?

L'Allemagne étant considérée comme le pays-mo-dèle de la discipline et de la concertation sociale, les médias français ont tendance, depuis des décennies, à négliger les événements qui contredisent le schéma général. La révolte des agriculteurs allemand, qui a éclaté en décembre, est victime du même effacement. Pourtant, on trouve sur les réseaux sociaux des images spectaculaires : manifestations monstres, blocages d'autoroutes, violences, paralysie de Berlin...

La cause directe de la révolte fait penser à celle qui avait mobilisé les Gilets jaunes : une affaire de carburant, en l'occurrence la suppression d'une subvention pour le gazole agricole qui alourdit les coûts des exploitants. Le gouvernement allemand a justifié cette suppression par la nécessité de faire des économies, en raison d'une décision de la cour constitutionnelle de Karlsruhe qui a annulé un programme de 60 milliards d'investissements. Les autorités fédérales ont ajouté que le gazole était nuisible pour le climat, sans indiquer de solution de remplacement. Elles ont aggravé leur cas en affirmant que les manifestants étaient d'extrême droite, alors que c'est le syndicat agricole DBV qui mène le mouvement.

Le gouvernement allemand est dans l'impasse. Dans un pays qui s'est privé du nucléaire et qui ne bénéficie plus du gaz russe, la crise énergétique est sans solution à court terme. La

suppression de la subvention pour le gazole va faire monter les prix alors que les Allemands subissent, comme les Français, une forte inflation sur les prix alimentaires. Viser les agriculteurs est particulièrement maladroit car le secteur est en crise : depuis dix ans, on enregistre la disparition de dix exploitations par jour. C'est toute la politique agricole de l'Union européenne qui est mise en cause et les agriculteurs français sont directement concernés par la lutte engagée de l'autre côté du Rhin.

La situation sociale est d'autant plus préoccupante en Allemagne qu'une nouvelle grève a éclaté dans le transport ferroviaire, victime depuis des années d'une profonde désorganisation. S'il y avait convergence des révoltes, se poserait le problème de leur contagion en France et dans plusieurs autres pays européens.

Claudine Uzerche

Génocide ?

La Cour internationale de Justice (CIJ) a entendu les 11 et 12 janvier l'accusation sud-africaine et la défense israélienne dans « la requête introductive d'instance » déposée par Pretoria contre les agissements de l'armée israélienne dans la Bande de Gaza.

Pourquoi l'Afrique du Sud ? Parce que la Cour n'entend que des différends entre États. Le gouvernement sud-africain depuis l'accession au pouvoir de l'ANC (African National Congress) avec Mandela a toujours été à la pointe de la solidarité internationaliste qui incluait Kadhafi,

Castro et Arafat. En outre, le souvenir de l'apartheid, système légalisant la ségrégation raciale, a été souvent plaqué sur la situation palestinienne péjorativement plutôt que juridiquement. Bien qu'aucun État n'ait concouru à sa plainte, Pretoria se veut le porte-parole du « Sud global ».

Pourquoi la CIJ ? En se plaçant sur le plan du droit international, les plaignants n'attendent pas tant des décisions de justice guère suivies d'effets qu'une déclaration symbolique qui dénie toute légitimité à l'adversaire. Quoi qu'on en dise, la Cour est sans doute l'organe constitutif des Nations Unies qui a le moins perdu en crédibilité. Ses quinze membres nommés pour neuf ans par tiers représentent géographiquement les cinq continents selon la même clé de répartition que le Conseil de Sécurité. Ils sont élus à la fois par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité, ce qui garantit un certain équilibre. Pourtant, dans le cas présent, s'agissant d'Israël, trois juges sont originaires de pays membres de la Ligue arabe répartis entre Afrique et Asie : Maroc, Somalie, Liban. Israël se méfie surtout du dernier, un diplomate qui a été représentant permanent du Liban aux Nations Unies de 2007 à 2017. La majorité des juges sont des magistrats de carrière comme le juge français qui en fut le président, le très respecté Ronny Abraham. Il demeure un risque d'une certaine confusion qui peut s'établir entre droit et politique.

Pourquoi donc Israël a accepté de participer à l'exercice ? C'est en effet la principale innovation de ces audiences. Le point avait

été controversé. En 2004, quand la CIJ avait été saisie par l'Assemblée Générale d'une demande d'avis consultatif sur la construction d'un mur de séparation, Israël avait refusé de comparaître. Cette fois, Netanyahu a bien joué : il a eu recours à l'ancien président de la Cour suprême israélienne, Aharon Barak, rescapé de la Shoah, pour siéger à La Haye dans cette instance. La démarche sud-africaine a fait l'unanimité (98 %) contre elle parmi la population israélienne. S'il avait été besoin de refonder l'unité nationale, on n'aurait pu trouver mieux.

Pourquoi avoir choisi le terme de génocide ? En vertu d'une jurisprudence récente de la CIJ, il n'est pas besoin que l'État plaignant ait un intérêt direct. Il peut agir comme État signataire d'une convention internationale, en l'occurrence la convention sur la prévention et la répression du génocide du 9 décembre 1948. On a vu ainsi la Gambie poursuivre en 2019 le Myanmar pour génocide contre les Rohingyas. Pour le moment, la CIJ ne s'est prononcée que sur des mesures d'urgence, jamais sur le fond, ce qui peut durer des années. Bien que la convention donne une définition assez précise du génocide, elle reste suffisamment générale pour donner matière à interprétation. Un expert israélien a mis en garde contre une trop large extension de la notion « qui la diluerait jusqu'à se perdre ». Le Rwanda s'était fait une spécialité de discerner en Afrique ce qui est ou non un génocide, ainsi du Darfour. Je ferais plutôt confiance aux Israéliens, aux Arméniens et

aux Rwandais pour guider notre discernement. Seuls ceux qui ont traversé un génocide savent. Il faut préserver la sacralité du terme et de sa vérité.

Dominique Decherf

Justice internationale

Le désir de justice est irrépressible et la lutte contre l'injustice sous toutes ses formes est impérative. Sinon pourquoi l'honnête homme qui s'empêche comme l'a écrit Albert Camus et qui respecte les règles et son prochain, se décarcasserait-il ? Le devoir nous grandit car il nous force à nous élever au-dessus de nos certitudes et à douter ce qui conduit à la tolérance qui n'est pas incompatible avec la fermeté. Ou à une autorité républicaine réfléchie qui rétablit l'ordre des choses.

La justice est une vertu cardinale immatérielle et en même temps une organisation pratique dirigée par des hommes et des femmes avec leurs qualités et défauts, avec leurs convictions subjectives. Ils ont l'obligation de se dépasser dans un intérêt supérieur, celui de la collectivité à travers la loi débattue publiquement, fixant les principes et ayant pour vocation de réguler la vie en société. Ceux et celles qui s'en exonèrent ou désobéissent au prétexte qu'ils ont la vérité ou que la cause qu'ils défendent est juste, prennent le risque de disloquer l'ensemble. En démocratie seul le débat est acceptable, pas le coup de force. Les minorités ne doivent rien imposer, et la

majorité ne doit pas abuser de son pouvoir, comme Alexis de Tocqueville l'avait fait remarquer.

En temps de guerre les grands principes prennent du plomb dans l'aile. On discute pour savoir qui est l'agresseur qui est l'agressé, même si les faits sont aveuglants. Chaque camp invoque la légitime défense. On comptabilise macabrement les victimes qui n'y sont pour rien. Alors que leurs dirigeants ont pris la décision d'utiliser les armes pour une raison qu'ils estiment légitime, mais que l'on discutera à vie. Le terrorisme frappe à l'aveugle ou sur des cibles choisies : il n'a ni adresse ni numéro de téléphone ni de visage et ce n'est pas une nation égale à une autre. En effet les démocraties ont des responsables identifiés qui doivent rendre des comptes en priorité à leurs peuples. Nous sommes dans des guerres souvent asymétriques et la justice doit y retrouver ses ouailles et ses justiciables. Mais elle doit faire du droit.

La communauté internationale s'est dotée de deux cours de justice principales qu'il ne faut pas confondre. Les médias parfois s'emmêlent.

La cour internationale de justice [C.I.J.] a été créée en 1945. Elle siège à La Haye et est composée de 15 juges. Sa compétence concerne essentiellement les conflits entre États par exemple pour des problèmes d'espaces terrestres ou maritimes et de frontières. Au début de la guerre Russie-Ukraine, celle-ci avait demandé à la cour d'ordonner à la Russie de cesser de continuer ses actions et de revenir aux frontières existantes.

■ **Cryptomonnaies :** La Securities and Exchange Commission (SEC), gendarme des Bourses américaines, a autorisé le 10 janvier la commercialisation de produits financiers adossés au bitcoin (dont la valeur a augmenté de 160 % en 2023 = 42 800 euros).

■ **Grande-Bretagne :** Le gouvernement conservateur a annoncé, le 11 janvier, son intention de faire construire une troisième nouvelle grande centrale nucléaire. Celle-ci coûterait 20 milliards de livres. Il envisage également la mise en place d'une filière autonome de production de combustible nucléaire (jusqu'à acheté à la Russie).

■ **Pologne :** Le président Andrzej Duda a décidé d'accorder sa grâce à deux anciens ministres de droite (Kaminski et Wasik), réélus au Parlement aux dernières élections législatives, condamnés en décembre, en appel, à de la prison ferme et incarcérés pour avoir outrepassé leurs pouvoirs dans une affaire remontant à 2007.

■ **Norvège :** Le 11 janvier, le Parlement norvégien a autorisé la prospection des fonds marins de l'archipel de Svalbard afin d'y chercher du zinc, du cuivre et des métaux rares.

■ **Islande :** Une nouvelle éruption volcanique a eu lieu le 14 janvier au nord de la ville de Gindavik (sud-ouest) dont les 4 000 habitants sont en passe d'être évacués.

La cour a pris une décision en ce sens que M. Poutine a ignorée. La C.I.J. ne dispose d'aucun moyen coercitif pour faire respecter ses jugements, c'est le problème.

L'Afrique du Sud qui a vaincu l'apartheid vient de saisir la C.I.J. à propos du conflit Israël-Hamas. Elle considère que l'État hébreu a pour objectif le génocide des Palestiniens et qu'il poursuit une politique d'apartheid. L'Afrique du Sud qui n'est pas partie prenante directement aux combats s'appuie sur la convention pour la répression du crime génocidaire qui est prévue à l'article 30 du statut de la cour et à l'article IX de la convention. Elle souhaite qu'un cessez-le-feu soit ordonné. Israël a comparu pour donner des explications. Mais le Hamas est naturellement aux abonnés absents. Toute décision de cette cour ne peut donc avoir qu'une portée médiatique, symbolique. On ne va pas juger qui est le bon et qui est le truand. Sans compter qu'on ne sait pas qui est la brute, chacun accusant l'autre.

Par ailleurs a été créée par le traité de Rome de 1998 la Cour Pénale Internationale [C.P.I.] qui siège aussi à La Haye. L'État intéressé doit signer le traité puis le faire ratifier par ses instances parlementaires. Ni Israël, ni les USA ni la Russie n'ont fait ratifier le traité. Sans commentaires sur ce qui se passe actuellement.

On se rappelle le procès de Nuremberg en 1946 qui a condamné des dignitaires nazis. L'évolution du monde a été telle qu'il a fallu envisager de faire des procès publics aux dirigeants politiques,

militaires, administratifs ou autres pour qu'ils ne se retranchent plus derrière des ordres reçus ou des idéologies mortifères et ne seraient ainsi pas responsables personnellement de leurs actes. La C.P.I. a pour compétences l'examen des crimes d'agression et de guerre; les crimes contre l'humanité; les génocides. Elle juge l'individu pas son État ou son groupement qui est impersonnel. À condition de pouvoir l'arrêter s'il ne comparait pas volontairement. On n'est pas près d'avoir l'extradition d'un chef terroriste! Reconnu coupable l'individu est soumis à une peine de prison. Puis libéré il peut retourner dans son pays. La justice internationale comme les justices internes, n'est pas parfaite. Mais elle existe. Continuons le combat pour lui donner de la force et de la reconnaissance. L'impunité ne peut passer. On a créé aussi des tribunaux internationaux ad hoc pour des conflits internes comme au Cambodge ou au Rwanda. Les massacres ne peuvent être impunis.

Le droit international celui de la guerre ou humanitaire reflète un rapport de forces. Les pays dits du sud global remettent en cause les valeurs des droits de l'homme ou des républiques réelles et la domination occidentale sur le monde qui selon eux n'aurait que trop duré. Cela se discute mais surtout se négocie. La justice internationale est une caisse de résonance, une justice médiatique avec tous ses défauts. On veut mobiliser les consciences des opinions publiques pour qu'on n'oublie pas les victimes quelles qu'elles soient, que parfois des dirigeants sont

enclins à sacrifier jusqu'au dernier pour avoir raison, pour être un héros quand ils se regardent dans le miroir. Mais elle ne peut arrêter une guerre ni contraindre à un cessez-le-feu. C'est sa limite en droit puisqu'elle ne fait pas de morale et ne donne pas de leçons. Elle est la préparation de la diplomatie et/ou son complément qui doit aboutir à une paix durable si personne ne perd la face. L'Histoire nous l'a appris.

Respecter le droit public international est la caractéristique d'une démocratie. L'ignorer est le signe des dictatures ou des régimes pour le moins autoritaires. La justice internationale ne peut être simplement de la communication.

L'être humain dans sa diversité qui subit l'idéologie des uns et des autres mérite une meilleure considération car il est le seul combat qui vaille. La justice doit l'aider.

Christian Fremaux

Eau et changement climatique. Et si c'était déjà trop tard ?

« L'eau, c'est la vie ». Si elle vient à manquer ou si sa qualité est détériorée, c'est donc la vie, tant celle des hommes que celle des espèces animales et végétales, qui est menacée. Mais l'eau, ce peut être aussi la mort quand son déferlement emporte tout sur son passage. Il est donc fondamental, pour l'Humanité, de pouvoir la maîtriser dans ses différentes fonctions et

ses différentes dimensions.

Dire cela aujourd'hui apparaît comme une évidence mais la question aurait pu paraître iconoclaste il y a encore quelques décennies quand l'eau était encore considérée comme un bien naturel, d'exploitation facile et bon marché et pour ainsi dire sans valeur.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui. On sait maintenant que la ressource en eau, comme celle des énergies fossiles, n'est pas sans limites et que sa raréfaction, réelle ou potentielle, affecte désormais tous les continents et plus seulement les régions tropicales. D'ailleurs la France, considérée à juste titre comme pionnière en matière de gestion de l'eau, reconnaît depuis 1992 celle-ci comme patrimoine commun de la Nation.

C'est donc bien le manque d'eau qui constitue aujourd'hui un risque majeur. Déjà, la pénurie en eau touche actuellement près de 700 millions de personnes dans le monde réparties dans 43 pays. En 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des pays ou régions touchés par une pénurie d'eau complète et les deux tiers de la population mondiale pourraient vivre dans des conditions de stress hydrique, en particulier dans l'Afrique sub-saharienne.

Les causes de cette situation sont multiples : augmentation de la population mondiale engendrant une demande toujours plus forte en eau potable, développement de l'agriculture intensive, usage croissant de l'eau à des fins industrielles, épisodes de plus en plus fréquents de sécheresse sont régulièrement évoqués. Les risques

engendrés par ces phénomènes sont tout aussi nombreux et inquiétants : possibilité de conflits entre les Etats pour l'accès à l'eau, émigration massive des habitants des régions les plus affectées pour des contrées encore préservées.

Pour autant, il ne faudrait pas croire que nos latitudes soient indemnes par rapport à ce problème. Ainsi, la pénurie d'eau touche-t-elle déjà l'Europe. La Catalogne, l'Algarve ou la Sicile, suite à de violents épisodes de sécheresse, ont été amenées à mettre en place des mesures de restrictions d'eau.

En France, la question est également posée, avec la recherche de solutions comme la réutilisation des eaux usées ou le soutien au débit des rivières. Mais on sait que les retenues collinaires sont loin de faire l'unanimité. C'est tout l'usage de l'eau qu'il va falloir réinventer par un savant équilibre entre sobriété et nouvelles technologies.

Parallèlement, la crise de l'eau se traduit également par une multiplication des excédents pluviométriques entraînant un gonflement des rivières et donc des inondations spectaculaires avec parfois, hélas, de nombreuses victimes. Là aussi, si les régions tropicales sont les plus sévèrement touchées, en particulier en Asie, les zones tempérées ne sont pas épargnées comme en témoignent les récentes inondations à répétition qui ont affectées le Nord de la France.

À l'échelle mondiale, le sujet préoccupe la communauté internationale. Ainsi, les 8 Objectifs du millénaire pour le développement adoptés par l'Orga-

nisation des Nations-Unies en 2000 suivis, en 2015, par les 17 Objectifs de développement durable, accordent-ils une importance particulière à l'eau. Si l'objectif 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » lui est spécialement consacré, tous les objectifs sont concernés par le problème de l'eau tant celui-ci est transversal.

Plus récemment, la 28^e Conférence des parties (COP 28) de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Dubaï en décembre dernier s'est emparée du sujet en intégrant pleinement l'eau dans les discussions sur le climat. Une conférence des Nations-Unies lui sera ainsi consacrée en 2026. Mais dès cette année, en septembre 2024, se tiendra à New-York un One Water Summit co-présidé par la France et le Kazakhstan rassemblant des acteurs publics et privés engagés sur la problématique.

Oui, les deux sujets sont désormais indissociables d'où l'interrogation « *Eau et changement climatique : et s'il était déjà trop tard ?* ». Tenteront d'y répondre plusieurs experts réunis le 23 janvier prochain à l'Académie d'Agriculture de France à Paris en espérant que la réponse ne soit pas implicitement contenue dans la question.

Fabrice de Chanceuil



« Eau et changement climatique : et s'il était déjà trop tard ? »

Mardi 23 janvier 2024 à 18 heures

au siège de l'Académie d'Agriculture de France

18, rue de Bellechasse, 75007 Paris - M° Solférino

Ouverture par Chantal Gascuel

Secrétaire Perpétuelle de l'Académie d'Agriculture de France - Directrice de recherche à INRAE

et

Patrice Vermeulen

Secrétaire Général du Carrefour des Acteurs Sociaux

Ancien Directeur régional de l'environnement - Ancien Directeur interrégional de l'Office National des Forêts
Administrateur général des affaires maritimes

Modérateur : Laurent Dornon

Responsable du pôle agriculture du Carrefour des Acteurs Sociaux et du Partenariat Eurafriqueain

Conférenciers :

Jean François Donzier

Secrétaire Général Honoraire

Réseau International des Organismes de Bassin

Ancien Directeur Général de l'Office International de l'Eau

Nabil Ben Khatra

Secrétaire Exécutif

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Jean Albergel

Directeur de recherche émérite IRD, UMR LISAH,

Membre honoraire de l'Académie Africaine des Sciences (AAS)

Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France (AAF)

Guy Fradin

Membre de l'Académie d'Agriculture de France, co-animateur du groupe international

Conseiller du Président du Conseil mondial de l'eau

Inscription gratuite mais obligatoire : RSVP à dircas@cas-france.org

Poser vos questions à l'avance à laurent.dornon@outlook.fr

Un enclos très ouvert

par Fabrice de Chanceuil

On connaît les chemins de croix, très nombreux, présents dans les sanctuaires mais aussi disséminés dans les campagnes pour honorer le martyre du Christ dans sa Passion. On connaît aussi les enclos paroissiaux, propres à la Bretagne où sur un terrain appelé placître entouré d'une clôture, on trouve, selon les cas, une église, un calvaire, un cimetière ou bien encore une fontaine.

En revanche, on connaît beaucoup moins les enclos du Rosaire et pour cause puisqu'ils sont, en France, extrêmement rares.

En fait, les enclos du Rosaire empruntent à la fois aux chemins de croix par leurs stations constituées de monuments et aux enclos paroissiaux par la disposition de ceux-ci à l'intérieur d'un espace fermé.

Les monuments en cause sont consacrés aux quinze mystères du Rosaire, les mystères joyeux (*l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Présentation de Jésus au Temple et le Recouvrement de Jésus dans le Temple*), les mystères douloureux (*l'Agonie, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de Croix et la Crucifixion*) et les mystères glorieux (*la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption et le Couronnement de la Vierge*), étant entendu que la création des enclos du Rosaire est antérieure à l'institution, par le pape saint Jean-Paul II, des mystères lumineux (*le Baptême du Christ, les Noces de Cana, l'Annonciation du Royaume, la Transfiguration et l'Institution de l'Eucharistie*).

Les enclos du Rosaire permettent ainsi à ceux qui veulent réciter leur

chapelet de le faire dans un lieu où leur prière est soutenue par le signe visible des mystères qu'ils sont appelés à méditer.



Enclos du Rosaire de Beaumont-Sardolles (Nièvre).

Comme enclos du Rosaire existant en France, on peut citer, en premier lieu, le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes à Gravières en Ardèche établi par l'Abbé Maurice Canaud en 1874. Cet enclos comporte quinze oratoires pour chacun des mystères ainsi qu'une chapelle en forme de tour crénelée et un chemin de croix. L'ensemble a été restauré dans les années 2000.

Mais le plus important et le plus remarquable des enclos du Rosaire est certainement celui de Beaumont-Sardolles situé dans le département de la Nièvre, à une vingtaine de kilomètres de Nevers, dans une petite commune

ne comptant que 117 habitants.

Il est l'œuvre de la volonté de l'Abbé Henri Bonnard (1884-1969), dernier curé résident sur la commune, qui amorça la construction de l'enclos en 1939 avec l'édification d'une grotte inspirée de celle des apparitions de Lourdes et qui l'acheva dix ans plus tard, en 1949, en réponse au vœu qu'il avait formulé du retour dans leurs foyers des soldats et prisonniers à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

C'est le sculpteur Marget qui réalisa ce travail qui n'est pas sans rappeler, par son style, celui du facteur Cheval. On est, effectivement, en présence d'un bel exemple d'art brut, avec des monuments taillés dans du mâchefer provenant de fourneaux voisins à une époque où la sidérurgie battait son plein dans la région. Chaque série de mystères est également précédée par une croix recouverte de mosaïques très colorées.

Outre la grotte de Lourdes et les monuments du Rosaire, l'enclos comporte une statue du Sacré-Cœur et des représentations des principales apparitions mariales comme celles de La Salette, de Pontmain et de Fatima. L'enclos ne comprend pas de chapelle car il est situé juste à côté de l'église Saint-Barthélémy, sachant que les offices peuvent aussi être célébrés en plein air devant la grotte, notamment pour les fêtes de l'Ascension et de Saint-Christophe dont la statue flanque l'église.

L'enclos du Rosaire se présente ainsi comme une belle catéchèse qui peut à la fois réjouir les cœurs d'enfants et mener sur les chemins de la foi les âmes plus éprouvées. ■



Notre-Dame de La Salette.



Notre-Dame de Pontmain.



La croix d'entrée de l'allée des mystères douloureux.



L'église Saint-Barthélemy
et sa grotte de Lourdes.



I.R.

(Impulsive Response)



© MARJOLAINE MOULIN

Sur la scène, un projecteur de diapositives. On aperçoit aussi un alto, posé dans un recoin, deux ordinateurs, un mélangeur, un micro. Louise Belmas va et vient, dans une pelisse. Fais pas chaud. C'est janvier, en même temps. Du coup j'ai mis ça. C'est le costume de la fin.

Le ton du spectacle est donné. Ancré dans la réalité immédiate, et barré. Mêlant sens propres et sens figurés. Louise Belmas enchaîne. Des considérations sur le confort relatif des sièges, sur les marches qui mènent à la sortie de secours, sur le spectacle dont elle ne connaît pas la durée parce qu'elle oublie toujours d'arrêter le chrono à la fin. Les portables, qu'on doit éteindre, d'ailleurs elle a un message. De sa mère. Qu'on écoute avec elle.

Ce spectacle, c'est toute sa vie ? Eh bien parcourons-là, à travers une série de diapositives venues de sa grand-mère. Qui nous emmènerons jusqu'au vol Flash Airlines 604. Au concours de l'Eurovision 2001, gagné par l'Estonie, plagiat ou inspiration ? En passant par une improbable ressemblance entre son grand-père et un célèbre joueur violoniste. Plus tard, on jettera un autre regard, qui donnera un sens différent à tout ce qu'on vient de voir. Comme si on projetait les diapos dans l'ordre inverse. Ou en inversant le tirage. L'histoire est différente.

Louise Belmas pose un regard pince-sans-rire sur les choses, les perçoit telles qu'elles sont, les considère autrement. Elle voit la réalité avec une tendresse sincère, une réalité qu'elle rabat sur elle-même pour se glisser dans les plis de ses sens. Elle évolue sur scène avec naturel, chante, danse. On sent son vécu, qui donne de la profondeur à son jeu, elle maîtrise les valises et les bombes émotionnelles. Elle a un petit côté punk, une énergie qui rappelle celle d'Élizabeth Wiener.

Je suis sorti convaincu et séduit par ce spectacle touchant. Sur la forme et sur le fond. Elle sort du cadre, l'air de ne pas y toucher, pose son regard extérieur sur son monde, et le reconstruit. Vous persuade que la réalité n'est rien d'autre que le fruit de votre point de vue.

Un spectacle barré ? Inclassable ? Oui. Un bon spectacle, qui mérite que vous lui consacriez un de vos jeudis soir.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Au théâtre La Flèche à Paris jusqu'au 14 mars 2024.
Jeudi : 19 heures Durée : 1 h 15.

Les héros de BD ne meurent pas (1)

Puisqu'ils sont de papier, il semble évident que les héros de bande dessinée ne peuvent pas mourir. En outre, s'ils étaient tentés de les faire disparaître, leurs auteurs en seraient réduits à les ressusciter ; ainsi dut faire Arthur Conan Doyle avec Sherlock Holmes, dont les lecteurs ne pouvaient croire à sa mort dans les chutes de Reichenbach. Mais on a pu croire que, avec le décès des scénaristes et des dessinateurs qui les avaient imaginés, ils allaient quitter la scène. Tout au moins dans l'univers de la bd francophone car, de l'autre côté de l'Atlantique, s'est développé le double phénomène des syndicates, avec des propriétaires de presse imposant leurs choix et leurs auteurs, et des studios, où les personnages sont traités par une multitude d'intervenants – ce qui apparaît aussi bien dans le monde des super-héros que dans l'univers de Disney, y compris dans ses filiales européennes. En France et en Belgique, même si des éditeurs sont devenus propriétaires de grandes séries, règne encore une certaine liberté pour animer la création. Bref, pour être une industrie, la bande dessinée conserve une vitalité propre, de surcroît encore à l'abri des modes *woke*, avec des héros bien vivants.

Pourtant une exception de taille doit être signalée : Tintin. Conformément à la volonté d'Hergé, le personnage n'a pas été repris à sa mort en 1983. Mais ses éditeurs et ses ayants droit ont développé une politique qui n'est pas que commerciale et qui permet de se plonger dans les modifications qu'il a apportées à ses albums, soit en colorisant, avec bonheur, ses premières versions en noir et blanc (*Tintin au pays des Soviets*, *Tintin au Congo* et *Tintin en Amérique*, qui viennent de sortir en coffret), soit en publiant les strips tels que parus dans le journal *Tintin* avant la mise à jour définitive en album (tout récemment *Les bijoux de la Castafiore*).

Pour nous en tenir à la seule année 2023, la poursuite, voire la reprise, d'anciennes séries justifie un panorama qui, sans prétendre à l'exhaustivité, n'en demeure pas moins révélateur. Pour commencer, Edgar P. Jacobs, l'inoubliable créateur de Blake et Mortimer a eu, depuis trente ans, une multitude de successeurs, le dernier opus, original et réussi, étant dû à Floc'h, Jean-Luc Fromental et José-Louis Bocquet avec *L'art de la guerre* (chez Blake et Mortimer, filiale de Dargaud). Signalons la réédition de l'ancêtre de la saga, *Le rayon U*, écrit en 1943, et la sortie d'une suite réalisée par Christian Cailleaux, Jean Van Hamme et Étienne Schréder, *La flèche ardente* (même éditeur).

Autre auteur proche d'Hergé, Jacques Martin voit, selon ses desirs matérialisés par une multitude de scénarios, ses deux principaux personnages poursuivre leur destin, toujours chez Casterman. Pour Alix, les récits classiques se poursuivent, avec une dernière parution, *Le bouclier d'Achille*, par Roger Seiter et Marc Jailloux ; ils sont complétés d'abord par une remarquable série se saillant un peu plus tard, *Alix senator*, de Valérie Mangin et Thierry Démaré, le quatorzième titre mettant en scène *Le serment d'Arminius*, ensuite par une jolie rétrospective sur l'enfance. Aux origines, le quatrième tome montrant *La reine en péril* sous la plume de Marc Bourgne et Olivier Weinberg. Quant à Lefranc, Christophe Alvès et le regretté François Corteggiani ont concocté sa 32^e aventure sur *La route de Los Angeles*, dans le monde de Beverly Hills.

Buck Danny, l'inoubliable série créée par Georges Troisfontaines, Victor Hubinon et Jean-Michel Charlier, se décline, avec toujours autant de précisions techniques et géopolitiques, à travers trois suites, publiées chez Dupuis. Dans la courante, Gil Formosa et Frédéric Zumbiehl ont sorti le 60^e tome, *Air Force One*, tandis que, dans celle des origines, Yann et Giuseppe De Luca proposent *Le fils du Viking noir* et que, dans la « Classic », André Le Bras, Frédéric Marniquet et Frédéric Zumbiehl montrent comment *Molotov-41 ne répond plus*. Tout cela permet d'évoquer aussi bien les enjeux d'aujourd'hui que ceux d'hier et d'avant-hier.

(article à suivre la semaine prochaine)

Gihé